

MAIRIE



LE PLAN DE LA TOUR

**Service Public d'Assainissement Non Collectif**

**SPANC**

**Le Plan de la Tour**

**Notice explicative**

**Formulaire**

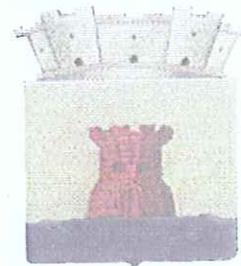
Service Public d'Assainissement Non Collectif (SPANC) suite...

**Le contrôle de conception** des dispositifs d'assainissement non collectif des constructions neuves, des réaménagements et extension des constructions existantes a été confié à la CMESE (Groupe VEOLIA EAU).

Un formulaire de demande d'installation de dispositif d'assainissement non collectif est maintenant disponible en mairie ou téléchargeable sur le site de la commune et doit être **IMPERATIVEMENT** joint au dossier de demande de permis de construire. (Prestation facturée par la CMESE au tarif de 51.56 € TTC). Un avis défavorable de la CMESE entraîne un refus de permis de construire.

U second contrôle dit **contrôle de réalisation** intervient sur site après installation du système d'assainissement Il a pour but de vérifier la bonne exécution des ouvrages, conformément au projet présenté et validé par le permis de construire. (Prestation facturée par la CMESE au tarif de 73.70 € TTC)

Le déclenchement de ce contrôle se fait par le retour, auprès de VEOLIA EAU-CMESE, 16 route du Plan de la Tour, 83120 Sainte Maxime, d'un imprimé joint à l'avis favorable du contrôle de conception, 3 semaines avant le début des travaux **et avant remblaiement.**



## Service Public de l'Assainissement Non Collectif - Plan de la Tour -

### PERMIS DE CONSTRUIRE / CERTIFICAT D'URBANISME

#### - Note Explicative -

Conformément aux obligations de la loi sur l'eau du 3 janvier 1992, la Commune du Plan de la Tour a décidé de mettre en place le Service Public de l'Assainissement Non Collectif (SPANC).

Pour le volet assainissement des demandes de permis de construire et de certificat d'urbanisme relevant de l'Assainissement Non Collectif ou les dossiers de réhabilitation de ces ouvrages (cas de l'existant), le Service d'Urbanisme de votre mairie se coordonne avec ce Service pour l'instruction du dossier.

Concernant les contrôles de conception et de réalisation que cette instruction nécessite, la Commune du Plan de la Tour a confié cette mission à la CMESE (groupe VEOLIA EAU).

Vous aurez donc à remplir le formulaire ci-joint de « Demande d'installation d'un dispositif d'Assainissement Non Collectif » et à le joindre au dossier de demande de permis de construire.

L'avis rendu comportera une information sur les étapes ultérieures de contrôle.

## ETUDE ET CONTRÔLES

### 1. Etude de faisabilité (certificat d'urbanisme) :

Cette étude consiste en une vérification de la capacité de la parcelle à accepter un dispositif d'assainissement autonome.  
Elle intervient parallèlement à l'instruction d'un certificat d'urbanisme.

### 2. Contrôle de conception du projet (Permis de construire) :

Ce contrôle constitue une validation de la conception des dispositifs d'assainissement non collectif projetés, laquelle est de la responsabilité du propriétaire de l'immeuble.  
Il ne se substitue donc pas à une prestation de prescriptions techniques.

#### REMARQUE :

↳ En cas de difficulté sur la nature du terrain, il est recommandé de faire réaliser une étude de sol à la parcelle par une société spécialisée.

Dans la conception de son projet, le pétitionnaire devra se conformer aux exigences réglementaires et respecter les prescriptions de réalisation techniques du DTU.  
Les références de ces documents sont indiquées dans le formulaire à remplir.

### 3. Contrôle de réalisation :

Si lors du contrôle de conception, le projet reçoit un avis favorable, un second contrôle intervient sur site après installation du système d'assainissement et avant remblaiement. Il a pour but de vérifier la bonne exécution des ouvrages, conformément au projet présenté et validé lors du Permis de construire.

Dans le cas où le contrôle de réalisation des ouvrages débouche sur un constat de non-conformité, une seconde visite de contrôle intervient après travaux de mise en conformité.

## COÛT ET FACTURATION

### ↳ Etude de faisabilité

Coût pris en charge par la Commune

### ↳ Le contrôle de conception

Il vous sera facturé par la CMESE (VEOLIA EAU) au tarif de 51,56 € TTC.

### ↳ Le contrôle de réalisation

Il vous sera de même facturé par la CMESE (VEOLIA EAU) au tarif de 73,70 € TTC.

**3 grandes étapes constituent donc votre demande d'autorisation d'installer un dispositif d'Assainissement Non Collectif ou de réhabilitation d'ouvrages :**

↳ L'étude de faisabilité (à l'instruction du certificat d'urbanisme) : **Gratuite**

↳ Le contrôle de conception ( Permis de construire ) :  
**51,56 € TTC**

↳ Le contrôle de réalisation (avant remblaiement des ouvrages) :  
**73,70 € TTC**

## RENSEIGNEMENTS

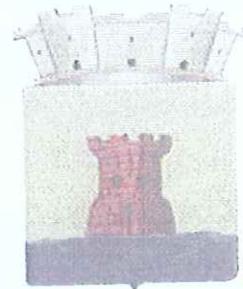
Si vous souhaitez obtenir dès à présent de plus amples renseignements, nous vous invitons à vous rapprocher de notre Service Clients au :

**0 825 12 10 12**

**Du lundi au vendredi de 08h00 à 19h00**

**Le samedi de 09h00 à 12h00**

**(00 33 4 97 25 89 45 depuis l'étranger)**



## Service Public de l'Assainissement Non Collectif - Plan de la Tour -

### FILIERES DE TRAITEMENT PRECONISEES

#### ↳ ZONE FAVORABLES à l'ANC :

- Vallaury.
- Les Prés.
- Les Gambades.
- Bagarri
- Les Ricards
- Emponse
- Pigeonnier
- Mouisse

Préconisation de filières de traitement pour les habitations :  
épandage souterrain à faible profondeur.

#### ↳ ZONE ASSEZ FAVORABLE à l'ANC :

- Les Gastons.
- Les Vayacs.
- La Plane.
- Escarrayas.
- La Mounière.
- Les Prés d'Icards
- La Forge
- La playe
- Les Cigalas
- Les Marquets
- Les Roubauds
- Le Vernet
- Les Marçels

Préconisation de filières de traitement :  
Épandage gravitaire surdimensionné  
ou filtre à sable non drainé  
ou terre filtrant.

#### ↳ ZONE PEU FAVORABLE à l'ANC :

- Les zones marquées par un relief

Préconisation de filières de traitement :  
Filtre à sable vertical non drainé  
ou terre filtrant.

**ATTENTION**

**SONT INTERDITS :**

- ↳ Les puits perdus.
- ↳ Les épandages en épi.

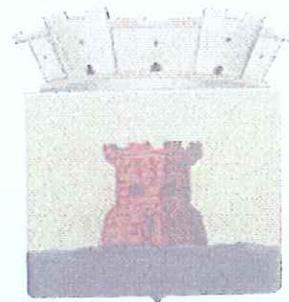
**PARTICULARITÉ :**

**L'installation d'un dispositif drainé (lits filtrants à flux vertical ou horizontal) :**

- ↳ Est soumise à autorisation préfectorale s'il existe une évacuation dans le milieu hydraulique superficiel.
- ↳ Est possible sans avis, si un système d'infiltration des eaux est placé en fin de filière.

**IMPERATIF**

**RESPECT DTU 64.1**



## Service Public de l'Assainissement Non Collectif - Plan de la Tour -

### DEMANDE D'INSTALLATION D'UN DISPOSITIF D'ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF CONTRÔLE DE CONCEPTION

#### ① - Pièces à joindre impérativement à la présente demande

Le présent dossier **intégralement renseigné** est à joindre en **3** exemplaires, accompagné de tous les documents cités ci après à la demande du PC à :

Mairie du Plan de la Tour  
Service de l'urbanisme  
83120 PLAN DE LA TOUR

- Plan de situation à une échelle adaptée ;
- Plan de masse au 1/200, précisant :
  - La filière d'assainissement non collectif.
- Attestation de l'exploitant du réseau public d'assainissement collectif (VEOLIA EAU) ou des services concernés de la commune Du Plan de la Tour confirmant l'impossibilité de raccordement au sens de l'Article L.1331-1 (ex -L.33) du Code de la Santé Publique.
- Une copie de la demande du permis de construire ( y compris les annexes graphiques, s'il y a lieu),
- En fonction de la carte d'aptitude des sols, un rapport hydrogéologique pour l'instruction du dispositif, comportant les principales caractéristiques géologiques et hydrogéologiques (nature des sols, perméabilité, vulnérabilité des eaux souterraines, etc..) ainsi que les caractéristiques du dispositif ANC (dimensionnement de la fosse, métrage du linéaire de drains, etc.).

#### ② - Règles de conception des ouvrages

L'installation devra être dimensionnée et réalisée en respectant les règlements relatifs à l'assainissement non collectif :

- l'arrêté ministériel du 6 mai 1996.
- L'arrêté préfectoral du 14 juin 1999, portant dispositions particulières relatives au contrôle technique de construction et d'entretien de l'assainissement non collectif.
- L'arrêté municipal du 12 septembre 2000, réglementant la mise en œuvre et le contrôle des dispositifs d'assainissement non collectif.

Par ailleurs, en complément des informations fournies dans ce formulaire, le Service pourra vous demander de réaliser une étude de sol de votre parcelle.

### ③ - Questionnaire

COORDONNEES (Ecrire en MAJUSCULES)	
<b>Demandeur :</b>	NOM et Prénom : ..... Domicilié : ..... ..... Téléphone : .....
<b>Adresse de la construction :</b>	..... .....
<b>Entrepreneur Chargé de l'installation du dispositif</b>	NOM : ..... Adresse : ..... Téléphone : .....

CADRE DE LA DEMANDE			
<b>Permis de construire</b>		<b>Autre</b>	
Construction Neuve <input type="checkbox"/>	Transformation <input type="checkbox"/>	Réhabilitation assainissement existant <input type="checkbox"/>	Autre <input type="checkbox"/>

ALIMENTATION EN EAU DU TERRAIN	
Immeuble raccordé au réseau public de distribution d'eau potable	oui <input type="checkbox"/> non <input type="checkbox"/> Si non, joindre avis de la DDASS.
Autres ressources que le réseau public de distribution d'eau potable	oui <input type="checkbox"/> non <input type="checkbox"/>
Si oui, précisez : .....	
Présence de puits, forages, sources, captages sur le terrain	oui <input type="checkbox"/> non <input type="checkbox"/>
Si oui : - profondeur de la nappe phréatique par rapport au sol (mini-maxi) : .....-.....m	
- usage de l'eau : Eau Potable <input type="checkbox"/> Usage Autre (précisez) <input type="checkbox"/> : .....	

CARACTERISTIQUES DU TERRAIN CONCERNE			
Références Cadastreales	Section.....	Numéro.....	
Superficie totale : .....m <sup>2</sup>	Servitudes : .....m <sup>2</sup>		
Pente moyenne du terrain en pourcentage :	< 2% (2cm/m) <input type="checkbox"/>	2-10% <input type="checkbox"/>	> 10% <input type="checkbox"/>
Sol Homogène sur 1 m de profondeur : oui <input type="checkbox"/> non <input type="checkbox"/>			
Nature du sol sur 1 m de profondeur :			
Alluvions, graviers, sable <input type="checkbox"/>	Calcaire Fissuré <input type="checkbox"/>	Rocher <input type="checkbox"/>	
Terre Végétale <input type="checkbox"/>	Argile <input type="checkbox"/>	Autre <input type="checkbox"/>	
Perméabilité k en mm/h : .....	Remontée de nappe à moins de 1,5m : oui <input type="checkbox"/> non <input type="checkbox"/>		
Existence d'une étude de l'aptitude du sol de la parcelle à l'assainissement non collectif			Oui <input type="checkbox"/> Non <input type="checkbox"/> <b>Si oui en fournir une copie.</b>

CARACTERISTIQUES DE L'HABITATION	
<b>O Maison d'habitation individuelle</b>	
Nombre de chambres :..... Nombre de pièces principales (Nombre chambres + 2) :..... Nombre d'usagers :.....	
<b>O Immeubles, ensembles immobiliers et installations diverses (hôpitaux, camping, écoles, hôtel, restaurant,...) Précisez l'activité :.....</b>	
Une étude spécifique doit être réalisée pour justifier les bases de conception, d'implantation, de dimensionnement, les caractéristiques techniques, les conditions de réalisation et d'entretien de ces dispositifs, et le choix du mode et du lieu de rejet. Cette étude concerne uniquement le traitement des eaux usées domestiques, le traitement des eaux usées industrielles n'est pas instruit par le SPANC.	

CARACTERISTIQUES DE L'ASSAINISSEMENT PROJETE	
<b><u>Collecte des Eaux Usées – Séparation des Eaux Pluviales</u></b>	
Les Eaux Pluviales sont exclues des dispositifs	Oui <input type="radio"/> Non <input type="radio"/>
Prétraitement en commun de toutes les eaux usées (Eaux vanes et ménagères)	Oui <input type="radio"/> Non <input type="radio"/>
Si non, destination : - des eaux vanes (WC) :..... - des eaux ménagères (cuisine, salle de bain) :.....	
<b><u>Prétraitement</u></b>	
Respect des distances d'éloignement maximum ( Bac à graisse-2m, fosse-10m) Oui <input type="radio"/> Non <input type="radio"/>	
Fosse Toutes Eaux (FTE) <input type="radio"/>	Volume : ..... litres
Ventilation fosse avec 1 entrée et 1 sortie d'air (diamètre au moins 100 mm)	Oui <input type="radio"/> Non <input type="radio"/>
Décolloïdeur-Préfiltre :	Oui <input type="radio"/> Non <input type="radio"/>
(fortement conseillé car « fusible » qui évite le colmatage des installations de traitement)	
Si oui Localisation : intégré à FTE <input type="radio"/> Extérieur à FTE <input type="radio"/> Garnissage : pouzzolane <input type="radio"/> alvéoles plastiques <input type="radio"/>	
Bac à Graisse <input type="radio"/>	Usage : Eaux de cuisines seules <input type="radio"/> Ensemble des Eaux Ménagères <input type="radio"/>
(déconseillé sauf si risque obstruction canalisations par huiles et graisses) Volume : ..... litres	
Si autre précisez type:..... Volumes et Dimensions :.....	
Ouvrages accessibles par engins de vidange (PTAC 19 Tonnes, largeur 2.5m) Oui <input type="radio"/> Non <input type="radio"/>	
<b><u>Traitement</u></b>	
Respect distance d'éloignement minimum des captages d'eau pour la <u>consommation humaine</u> : rayon de <u>35 mètres</u> . (renseignements auprès voisinage, mairie, )	oui <input type="radio"/> non <input type="radio"/>
Si non, distance du plus proche forage (m) : .....m	
Respect distances d'éloignement ( arbres-5m, limites propriété-5m, habitation-5m)	oui <input type="radio"/> non <input type="radio"/>
<b><u>Dispositif :</u></b>	
<u>avec dispersion des eaux traitées dans le sol :</u>	<u>avec rejet des eaux traitées dans des fossés, ... :</u>
(Dérogation à demander à la DDASS, joindre une copie de la réponse au dossier avec une copie de l'accord du propriétaire de l'exutoire (acte notarié ou arrêté municipal)	
Tranchées d'Épandage à faible profondeur <input type="radio"/>	Lit Filtrant Vertical drainé <input type="radio"/>
Lit d'Épandage à faible profondeur <input type="radio"/>	Tertre drainé <input type="radio"/>
Lit Filtrant Vertical non drainé <input type="radio"/>	Lit Filtrant Horizontal drainé <input type="radio"/>
Tertre non drainé <input type="radio"/>	Autre <input type="radio"/> O (précisez type) :.....
Lieu de rejet :.....	

<b>Caractéristiques épandage (pour tous les dispositifs) :</b>	
Présence d'un <u>regard de répartition</u> , et de <u>regards de bouclage</u> en extrémité de tranchées	Oui <input type="checkbox"/> Non <input type="checkbox"/>
Entre regard de répartition et tuyaux épandages, tuyaux de liaison <u>non percés</u> :	Oui <input type="checkbox"/> Non <input type="checkbox"/>
Tuyaux d'épandage rigides, diamètre d'au moins 100mm, orifices d'au moins 5mm	Oui <input type="checkbox"/> Non <input type="checkbox"/>
Nombre de lignes (ou tranchées) d'épandage :.....	Longueur totale de ligne (ou tranchée) d'épandage :.....m
Longueur maximale d'une ligne (ou tranchée) :.....m	Largeur des tranchées (sauf si lit) :.....m
Distance axe en axe des lignes (ou tranchées) :.....m	Profondeur tranchée (sauf si lit) :.....m
<u>Profondeur de pose tuyau épandage</u> :.....m	Granulométrie gravier fond de tranchée : ...../.....mm
<b>Caractéristiques lit filtrant (si proposé) :</b>	
Surface au sommet du lit :.... m <sup>2</sup> à la base (tertre) : m <sup>2</sup>	Longueur :.....m Largeur :.....m
Lit à massif de sable siliceux <input type="checkbox"/>	Lit à massif de zéolithe <input type="checkbox"/>
(Sable issu de carrières calcaires interdit)	
Autres dispositifs (Fosse Chimique, Fosse d'accumulation, Puits d'infiltration, poste de relevage, ...)	
Type:..... Volumes et Dimensions :.....	

#### ④ - Engagements du demandeur

Le demandeur s'engage :

- à respecter les règles techniques de réalisation du système proposé ;
- **à ne pas entreprendre l'installation des dispositifs avant l'approbation du dossier ;**
- **à informer par courrier le service d'assainissement non collectif du début des travaux (3 semaines avant)**, en vue de la vérification technique, dans un délai permettant la visite des installations **avant leur remblaiement** (faute de quoi il pourra être exigé le découverture des installations) ;
- à assurer le bon fonctionnement et l'entretien de son installation (vidange de fosse tous les 4 ans,...) ;
- à maintenir le libre accès aux installations pour les agents chargés du contrôle.
- à se conformer au règlement du SPANC.

Fait à ..... le..... Signature.....

**CADRE A REMPLIR RESERVE AU SERVICE D'ASSAINISSEMENT AUTONOME**

- Classement de la parcelle dans l'étude du zonage de la commune : .....
- Profondeur de la nappe :  inférieure à 1m..... entre 1 et 2m .....  supérieure à 2m
- Perméabilité :  bonne  mauvaise
- Existence de captages d'eau utilisés pour la consommation humaine dans un rayon de 35 mètres autour des dispositifs de traitement :  oui  non

AVIS DU SERVICE D'ASSAINISSEMENT AUTONOME  Favorable

Défavorable

Motif : .....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

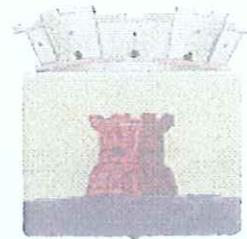
.....

.....

.....

Fait à ..... le ...../...../.....

Signature :



## Service Public de l'Assainissement Non Collectif

### DECLARATION D'ACHÈVEMENT DE TRAVAUX

**A adresser, dès que la filière de traitement est en place, avant recouvrement des ouvrages à :**

VEOLIA EAU – CMESE  
16, Route du plan de la tour  
B.P. 150 - 83120 SAINTE MAXIME

Je soussigné : .....

Demeurant à : .....

Tel : ..... / .....

Certifie que l'installation d'un dispositif d'assainissement privé mis en place dans ma propriété est réalisé conformément aux prescriptions du permis de construire.

Adresse des travaux : .....

N° du permis de construire : ..... délivré le : .....

Entrepreneur ayant réalisé les travaux : .....

Maître d'oeuvre chargé de surveiller les travaux : .....

Les plaques d'identification des différents appareils sont apparentes.

Les tampons de visite des ouvrages de prétraitement (bac à graisses, fosses, ...) et les regards sont accessibles, les ventilations sont installées.

Le dispositif de traitement (tranchées d'épandage, lit d'épandage, ...) n'est pas recouvert.

**Le contrôle de la filière d'assainissement peut être effectué.**

Fait à ....., le.....

Signature :